

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 16 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le seize janvier à 20h30 à la Mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Vice-président du Conseil départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare

Etaient présents :

M. DURAND Jean-Bernard

Mme BOBIN Annie, GRANIER Valérie

Mmes BONNEL Line, BOSSA Bérangère

MM. BAYLE Jérôme, CALVET Yvan, CASTAGNE Pierre, CLEMENTE André, NAVARRO Armand

Absents excusés :

M. BONNEL-LOUBET Jean-Pierre donne procuration à Monsieur CALVET Yvan

M. GUIBBERT Bernard donne procuration à Monsieur CLEMENTE André

M. CHIFFRE Jérôme

Nombre de membres :	15	Présents :	11
En exercice :	14	Votants :	13

Date de convocation : 8 janvier 2018

date d'affichage : 9 janvier 2018

Secrétaire de séance : Annie BOBIN

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par les membres présents.

1- Décision modificative 2 – Budget Assainissement 2017 (DCM 2018/1)

Le Conseil Municipal :

- Décide les mouvements budgétaires suivants au niveau de la section Investissement:

DEPENDSES

2156 Matériel spécifique d'exploitation	+ 91 €
2315 Install. Mat et outil tech	- 91 €

- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

2- Convention de droit d'usage du domaine privé de la commune pour l'installation d'une canalisation de télécommunication (DCM 2018/2)

Monsieur DURAND expose que le Département de l'Hérault a adopté la déclinaison départementale du Schéma Directeur territorial d'aménagement numérique le 18 décembre 2015 et s'est fixé l'ambition de disposer d'une couverture Très Haut débit de son territoire à l'horizon 2022. Dans ce cadre, le Département déploie des réseaux de communication électronique à très haut débit. Ces équipements, pour la commune de Saint Gervais sur Mare, doivent passer dans les parcelles communales relevant du domaine privé listées ci-dessous :

- AC 636
- AC 565
- AC 650
- AC 665
- AC 308
- AC 304
- AC 307.

Ce déploiement des réseaux dans ces parcelles nécessite la constitution d'une convention de droit d'usage du domaine privé entre le Département de l'Hérault et la Commune pour l'installation d'une canalisation de télécommunication, telle que présentée.

Monsieur DURAND sollicite le Conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention rédigée par le Département de l'Hérault.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur DURAND et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de droit d'usage du domaine privé présentée pour les parcelles précitées.

3 – Personnel territorial : modification du tableau de l'effectif (DCM 2018/3)

Vu la délibération du 11 février 2017 concernant le tableau de l'effectif territorial de la commune
Considérant que l'agent SAKAT Samira, actuellement adjointe administrative territoriale (échelle C1) a réussi en 2017 le concours d'adjoint administratif principal 2^e classe (échelle C2)

Vu les fonctions réalisées par cet agent,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP), de prononcer l'avancement de grade de cet agent à compter du 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

- Est favorable à l'avancement de grade pour Madame SAKAT Samira au grade « adjoint administratif principal 2^e classe » à compter du 1^{er} janvier 2018
- Décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau de l'effectif à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'avis favorable de la CAP

BUDGET COMMUNAL

Emplois permanents à temps complets : 35h / semaines – 7 agents

CATEGORIE B

Rédacteur principal 1^{ère} classe : 1

CATEGORIE C

Adjoint administratif territorial principal 2^e classe (échelle C2) 1

Adjoint administratif territorial (échelle C1) 1

Adjoint technique territorial (échelle C1) 2

(dont 1 sur la fonction : responsable des services techniques)

Adjoint technique territorial principal 2^e classe (échelle C2) 2

(fonction : agent de salubrité qualifié)

Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 1^e classe (échelle C2) 1

Emplois non permanents : à temps non complets (maximum 30h/semaine)

Agent des services techniques non titulaire 10

BUDGET ASSAINISSEMENT

Emplois permanents à temps complets : 35h / semaines

Adjoint technique territorial (échelle C1): 1

4- Dossiers façade (DCM 2018/4 - DCM 2018/5 - DCM 2018/6.)

Monsieur CHIFFRE étant absent, Monsieur DURAND donne lecture des documents préparés par Monsieur CHIFFRE. Il présente ainsi les dossiers de demande d'aide au titre des postes « réfection des collectes et évacuation d'eaux pluviales en zinc et terre cuite » et « ravalement façade » déposé par Monsieur DELOUX pour son immeuble situé 10 rue de la Glacière, Monsieur CASTAGNE pour son immeuble situé à Rongas et Monsieur CRAPART pour son immeuble situé à 9 rue de Villeneuve

Au vu du règlement adopté en séance du 16 août 2017 (délibération 2017/58), le Conseil Municipal, conformément au règlement, décidé d'attribuer les aides suivantes :

Monsieur CASTAGNE :

montant travaux éligible « réfection des collectes... » = 1 636.80 € TTC
montant aide = 491.04 €

Monsieur CRAPART :

montant travaux éligible « ravalement façade » = 4 310.90 € TTC
montant aide = 431.09 €

Monsieur DELOUX :

montant travaux éligible « réfection des collectes... » = 1 626.76 € TTC
montant aide = 488.03 €

5- Divers

Autorisation de passage provisoire (DCM 2018/7)

Monsieur CASTAGNE donne lecture du courrier du Groupement Forestier de Rongas par lequel il est demandé à la Commune une autorisation de passage provisoire sur la parcelle communale cadastrée section A n°315 pour accéder aux parcelles appartenant au Groupement Forestier de Rongas dans le but de réaliser des travaux de coupes de bois. Dans ce cadre, serait aménagée une piste de débardage permettant uniquement le passage des engins de l'exploitant.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur CASTAGNE et à l'unanimité, autorise le Maire à donner cette autorisation de passage temporaire au Groupement Forestier de Rongas.

Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) (DCM 2018/8)

Monsieur NAVARRO rappelle que la convention de gestion des certificats d'économie d'énergie signée avec Hérault Energie arrive à échéance en 2018.

Monsieur NAVARRO propose de poursuivre ce partenariat qui acte la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de l'énergie dans ses bâtiments et installations techniques, notamment l'éclairage public. Il rappelle qu'en contrepartie de cette habilitation, et sous réserve de la vente préalable des CEE, Hérault Energie attribue une compensation financière à la commune qui correspond, en règle générale, à des actions pédagogiques à destination des scolaires.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur NAVARRO et à l'unanimité :

- Décide de poursuivre ce partenariat
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie avec Hérault Energie, telle que présentée.

Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget (DCM 2018/9)

Monsieur le Maire expose que vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales l'ordonnateur peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour les montants précisés ci-dessous :

Budget communal (200)

<i>Affectation</i>	<i>Crédits ouverts budget 2017</i>	<i>¼ des crédits</i>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	28 828,00 €	7 207,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	481 930,00 €	120 482,50 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	859 362,09 €	214 840,52 €

Budget assainissement (240)

<i>Affectation</i>	<i>Crédits ouverts budget 2017</i>	<i>¼ des crédits</i>
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	-	-
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	11 095.60 €	2 773.90 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	667 909.00 €	166 977.25 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Hameau de Rongas

Monsieur CASTAGNE signale qu'il faudrait réaliser l'entretien du chemin du Pradinas (curage des fossés). Il informe que la vitre de la lucarne du clocher est cassée et qu'une lampe à la sortie de Rongas est grillée.

Hameau des Nières

Monsieur CALVET rend compte des travaux en cours au-dessus de la parcelle appartenant à Monsieur SAUMET, réalisés par l'entreprise FERRINI afin de remonter le mur de soutènement de la route communale.

Il informe de la venue des gendarmes dans le hameau afin de régler un conflit de voisinage.

Bâtiment communal (Ancienne caserne des pompiers)

Monsieur CLEMENTE expose qu'il faudrait réaliser des travaux dans ce bâtiment pour le rendre accessible dans le but de transformer ce bâtiment en lieu multi-associatif.

Monsieur DURAND répond que ce projet sera étudié lors de l'élaboration du budget communal car il faudra faire des choix budgétaires.

Travaux route d'Andabre Monsieur le Maire informe qu'une réunion est organisée ce vendredi avec le Département à ce sujet.

Travaux place du Quai

Monsieur DURAND informe que l'élagage des platanes sera réalisé de lundi prochain à mercredi. Le stationnement autour de cette place sera donc interdit.

Hameau de Mècle : Monsieur HAGER alerte sur la divagation de chiens dans le hameau. Il s'est fait agresser avec sa fille qui a eu très peur.

PLU Madame GRANIER rappelle qu'un cahier est à disposition des administrés en mairie pour inscrire leurs observations, demandes en lien avec l'élaboration du PLU. La procédure exclue toute autre forme de demande concernant le PLU.

PCS Madame GRANIER informe que l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde arrive à son terme. Celui-ci sera soumis à la validation des services de l'Etat en 2018.

Cérémonie de vœux : Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie de vœux des pompiers est organisée le samedi 27 janvier à 18h.

Eglise paroissiale St Gervais et St Protais Monsieur DURAND informe que la toiture de l'église paroissiale est fortement abîmée. Un devis a été demandé pour réparer en urgence le toit de la sacristie.

Lotissement Molinier : Madame BOSSA demande un remblayage de la chaussée de la route communale qui passe sous le pont de la voie ferrée.

Bulletin municipal : Madame BOBIN informe que la mise sous pli du bulletin est terminée. La distribution va donc être réalisée dans la semaine.

Maison médicale : Monsieur le Maire rend compte des différentes rencontres tenues avec Monsieur POUGET, Sous-préfet de Béziers, Monsieur HUPPE, Député, Madame PONS, Vice-présidente au conseil départemental au sujet du projet de construction de la maison médicale pluridisciplinaire. Monsieur le Sous-préfet est confiant quant à la décision de l'ARS sur le projet de santé. Il a conseillé de préparer d'ores et déjà le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Une prochaine réunion sera organisée avec la Région afin que tous les partenaires financeurs aient une connaissance précise de la spécificité de notre projet.

En complément de ces entrevues, une réunion interne est programmée lundi prochain pour organiser le fonctionnement du futur bâtiment.

Clôture des débats à 21h50

Liste des délibérations :

- DCM 2018/1 : Décision modificative 2 – Budget Assainissement 2017
- DCM 2018/2 : Convention de droit d'usage du domaine privé de la commune pour l'installation d'une canalisation de télécommunication
- DCM 2018/3 : Personnel territorial : modification du tableau de l'effectif
- DCM 2018/4 : Dossiers façade M. CASTAGNE
- DCM 2018/5 : Dossiers façade M. CRAPART
- DCM 2018/6 : Dossiers façade M. DELOUX
- DCM 2018/7 : Autorisation de passage provisoire Groupement Forestier de Rongas
- DCM 2018/8 : Collecte et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.)
- DCM 2018/9 : Autorisation de paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

